

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| | Cadre réservé à l'administration | |
|--|---|--|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| | 1. Intitulé du projet | |
| | 1. Illiliole do projet | |
| An | nénagement de la liaison bus Bonam | nv/République |
| | r les communes de Tours et Chambr | The state of the s |
| Su | les communes de Tours et Chambi | ray-les-Tours |
| | 2. Identification du maître d'ouvrage ou du p | pétitionnaire |
| 2.1 Personne physique | | |
| Nom | | |
| Nom | Prénom | |
| 2.2 Personne morale | | |
| Dénomination ou raison sociale | Syndicat Intercommunal des Transports en C | Commun de l'Agglomération Tourangelle (SITCAT) |
| Nom, prénom et qualité de la permorale | ersonne habilitée à représenter la personne | Jean GERMAIN (Président) |
| RCS / SIRET 12 5 3 17 0 | 2 4 9 2 0 0 0 2 1 Forme | juridique Syndicat Intercommunal |

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

| . Rubrique(s) applicable(s) du tablec | au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement e dimensionnement correspondant du projet |
|---------------------------------------|---|
| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
| 6° d) | Route d'une longueur de 950 mètres |
| 51° a) | Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier, portant sur une superficie totale (non fragmentée) de 0.024 hectares (240 mètres carré) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement de la rue Bonamy (Tours) et des avenues de Bordeaux et de la République (Chambray-lès-Tours) afin d'y créer une voie de bus en site propre type BHNS d'une longueur de 950 mètres et constituée de deux voies de bus de 3,25 mètres de largeur ainsi que d'une liaison douce piétons-vélos et de deux stations de bus

4.2 Objectifs du projet

Compléter l'aménagement en site propre d'une voie dédiée aux bus depuis l'avenue de Monge jusqu'à l'avenue de la République, en y incorporant une liaison douce. Améliorer la desserte par transport en commun du site universitaire et augmenter la vitesse commerciale de la ligne 2 BHNS entre le lycée Grandmont et l'hôpital.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation
Travaux de terrassements routiers de 1.00 m de profondeur environ - fourniture et mise en oeuvre de matériaux non traités , de matériaux traités au béton bitumineux, d'équipements et d'ouvrages en béton armé préfabriqué - réalisation de marquage et fourniture et pose d'équipements de signalisation de police - espaces verts - durée de travaux 6 mois - pas de phasage - trafic maintenu sur les Avenues en phase travaux (circulation par séquençage)

| étudiant). Circulation d'usagers piétons ou cyc | le bus, ainsi que des venicules d'exploitation et de service les. Ites circulations conservées, avec affectation de 2 voies d | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s). | strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se tive de l'Etat compétente en matière d'env | era-t-il soumis ? rironnement devra être jointe au(x) | | | | |
| Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l' travaux et l'exploitation du projet dans les périr | Eau, Dossier d'autorisation de défrichement, avis de l'arch nètres de site inscrit et de protection des monuments histo | nitecte des bâtiments de France pour les priques | | | | |
| 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu | re d'autorisation ce formulaire est rempli | | | | | |
| Dossier d'autorisation de défrichement Etude d'impact (procédure au cas par cas) : | selon l'article L.122-1 et suivants du Code de l'Environnen | nent | | | | |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du pro | ojet et superficie globale (assiette) de l'opération - ours caractéristiques | | | | | |
| Longueur totale: Largeur rue Bonamy (chaussée/plateforme con Largeur avenues de Bordeaux et de la républi Surface d'emprise totale: | omplète): | 950 mètres 7 m / 13 m ou 16 m en station 6,50 m / 27 m 19 000 m ² | | | | |
| 4.6 Localisation du projet | | | | | | |
| Adresse | Coordonnées géographiques ¹ Long° | '"_ Lat°'"_ | | | | |
| Rue François Bonamy (Tours) | Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18 | 3°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : | | | | |
| Avenue de Bordeaux | Point de départ : Long. 00° 4 | 12'14"_ Lat. 47° 21'13"_ | | | | |
| Avenue de la République (Chambray-lès-Tours) | Point d'arrivée : Long. 00°4 | 2'13"_ Lat. 47°20'53"_ | | | | |
| | Communes traversées : | | | | | |
| | Tours Chambray-lès-Tours | | | | | |
| | on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? | | | | | |
| | uvrage a-t-ll fait l'objet d'une étude d'impact ? | Oui Non | | | | |
| 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au | | | | | | |
| 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un ravaux? | programme de Oui Non X | | | | | |
| Si oui, de quels projets se compose le | programme ? | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | environnementale de la zone d'implantation e | nvisagée | | | | |
| 5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lie Voirie existante sur la guesi tots | | | | | | |
| Voirie existante sur la quasi-tota 240 mètres carré de milieux pré | | | | | | |
| Existe-t-il un ou plusieurs documents d'u concernés) réglementant l'occupation | urbanisme (ensemble des documents d'urbanis des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? | ome Oui X Non | | | | |
| | | | | | | |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

dans une zone de répartition des eaux ?

Plan Local d'Urbanisme de la ville de Tours (approuvé le 11/07/2011): Zone US, secteur d'urbanisation existante

Plan d'Occupation des Sols de la ville de Chambray-lès-Tours (approuvé le 19/10/2000): Zones UC (zone d'activités économiques à vocation de commerce) et UK (zone d'activités tertiaires)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il : Oui Non Lequel/Laquelle? dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou X Sans objet couverte par un arrêté de protection de biotope en zone de montagne ? X Sans objet X sur le territoire d'une commune littorale ? Sans objet dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un X Sans objet parc naturel régional? Plan de Prévention du Bruit de Tours. sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours X en cours d'élaboration d'élaboration ? dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du X Sans objet patrimoine architectural, urbain et paysager ? dans une zone humide ayant fait l'objet d'une X Sans objet délimitation ? dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par X Tours: PPRn inondation Loire - val de Tours plan de prévention des risques (approuvé le 29/01/2001) technologiques? X si oui, est-il prescrit ou approuvé ? dans un site ou sur des sols pollués ? X Sans objet

X

Sans objet

| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | | X | Sans objet | |
|---|--|--------|---------|---|---|
| dans un site | dans un site inscrit ou classé ? | | X | | Site inscrit du Parc de Grandmont à Tours (Inscription du 06/10/1961) |
| Le projet se | situe-t-il, dans ou à proximité : | | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Na | tura 2000 ? | | | X | Sans objet |
| | d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | | X | | Monument historique inscrit du manoir de la Sagerie sur la commune de Saint-Avertin (arrêté d'inscription du 24/06/1942) situé 400 mètres au Nord-Est |
| | 6. Caractéristiques de l'impac | t pote | ntiel | du pro | iet sur l'environnement et la santé humaine |
| 6.1 Le projet e Veuillez com | envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir apléter le tableau suivant : | _ | | | |
| Domo | aines de l'environnement : | Oui | No n | | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | | X | | Sans objet |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | X | Sans objet | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | | X | | Aucune zone de déblai/remblai Travaux de terrassement routier d'1 mètre de profondeur environ |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | | X | = | Aucune zone de déblai/remblai |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | X | | Cf. annexe 5: étude faune/flore l'impact direct de l'élargissement de voirie rue Bonamy reste limité à des pelouses sans valeur écologique particulière. Les arbres remarquables sont conservés en l'état. Seuls deux arbres malades seront abattus. Le défrichen de 240 mètres carré ne concerne que des ronciers préforestiers sans valeur écologique et hors Espace Boisé Classé. La faune du site pourra être légère dérangée en phase chantier. Les migrations nuptiales de la salamandre pou être légèrement impactées. La réalisation de crapoducs est prévue pour compenser cet impact. | |
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | X | ш | Les aménagements rue Bonamy sont situés dans le périmètre du site inscrit du parc de Grandmont. Le secteur défriché en fait partie. Le nord de la rue Bonamy est inclus dans le périmètre de protection du mano de la Sagerie | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | X | | | ichement de 240 mètres carré de milieux prestiers hors Espace Boisé Classé |

| Risques et nulsances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | X | Sans objet | |
|---|---|---|---|---|--|
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | | X | Sans objet | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | X | Sans objet | |
| Commodité s de volsinage | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | X | | Rue Bonamy: augmentation du bruit due au passage régulier des bus (une rotation toutes les cinq minutes en journée), compensée par la réduction significative du trafic automobile. De plus, les bus seront peu bruyants (normes Euro 5). Nuisances sonores de l'autoroute A10 proche et des avenues | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | X | de Bordeaux et de la République. Sans objet | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | | X | Sans objet | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des | X | | Réfection de l'éclairage rue Bonamy avec réduction de la pollution lumineuse Projet Inclus dans le halo lumineux de l'agglomération | |
| Pollutions | émissions lumineuses ? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | X | | de Tours Rejets polluants routiers dûs aux émissions des bus. Effet global très probablement positif grâce au développement de l'utilisation des transports en commun | |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | X | | Légère augmentation des eaux de ruissellement provenant de la plate-forme routière rue Bonamy. Les rejets se font dans réseau d'eau pluviale de la ville de Tours | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | | X | Sans objet | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | X | | Modification de voirie existante et défrichement au sein du périmètre du site inscrit du parc de Grandmont. Extrème Nord du projet inclus dans le périmètre de protection du manoir de la Sagerie | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | X | | Amélioration notable des liaisons de bus et de la desserte du pôle universitaire (notamment logements étudiants du parc de Grandmont); Développement des transports en commun sur l'agglomération, en accord avec le SCoT et le PDU; Suppression de quelques parkings le long de la rue Bonamy | |

| 6.3 L | es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? | | | |
|--|---|--|--|--|
| Oui | Non X Si oui, décrivez lesquels : | | | |
| | | | | |
| Sec. A | 7. Auto-évaluation (facultatif) | | | |
| Au re qu'il e | egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. | | | |
| - I nd - I bu - I pa - I qu - I pr - I | e projet ne justifie pas à nos yeux la réalisation d'une étude d'impact: La majorité du projet consiste en la réutilisation et la reconfiguration de voiries existantes, sans augmentation du trafic général. La seule voie otablement modifiée est la rue Bonamy, sur une longueur de 400 mètres, Le projet est destiné à accueillir un trafic spécifique et limité de bus des lignes de transport en commun de l'agglomération à hauteur d'un à deux us toutes les 5 minutes, limitant ainsi fortement l'émission de polluants d'origine routière (qualité de l'air, bruit, pollution des eaux), Le projet respecte les zonages des documents d'urbanisme locaux et notamment les zones classées en Espaces Boisés Classés, qui ne seront as impactées, Le projet n'apporte pas de restrictions notables à la capacité du réseau viaire existant, notamment avenue de Bordeaux et de la République (Cf nnexe 6: étude de circulation), Le projet ne concerne pas de zonages réglementaires environnementaux, et n'impacte pas de milieux naturels riches ou spécifiques. Les uselques impacts sur le milieu naturel sont compensés notamment par la création de crapoducs. Cf. Annexe 5: étude faune/flore/milieux naturels, Le maître d'ouvrage dispose de la maîtrise de l'emprise foncière avec l'accord écrit de tous les propriétaires de terrains sur le périmètre du rojet (villes de Tours et Chambray-lès-Tours, rectorat universitaire de Tours), Le projet intégrera dès sa conception les mesures d'accompagnement préconisés dans l'étude faune/flore/milieux naturels, à savoir la réalisation le crapoducs, de dispositifs de franchissement pour écureuils et d'éclairage avec réflecteurs vers le bas. | | | |
| | 8. Annexes | | | |
| 8.1 A | nnexes obligatoires | | | |
| | Objet | | | |
| | Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | | | |
| | Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; | | | |
| | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; | | | |
| | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | | | |
| 8.2 A | utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire | | | |
| Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent | | | | |
| Objet | | | | |
| А | Annexe 5: étude faune/flore/milieux naturels THEMA | | | |

Annexe 6: étude de circulation

Annexe 7: Approbation du projet par le SITCAT

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à TOURS

Le Président

Signature

Lean GERMAIN